

Pour défendre son action climatique, le gouvernement s'offre les services d'un cabinet de conseil international

13 février 2021 / Gaspard d'Allens (Reporterre)



Pour évaluer les conséquences du projet de loi Climat sur les émissions de gaz à effet de serre, le gouvernement a sollicité Boston Consulting Group, un cabinet de conseil en affaires avec le CAC40. Des députés et des syndicalistes s'inquiètent de potentiels conflits d'intérêts et se demandent pourquoi le Haut Conseil pour le climat n'a pas été mandaté.

À grand renfort de tableaux Excel et de budget carbone, la bataille des chiffres fait rage autour de la future loi Climat. Présenté hier en Conseil des ministres, le texte, qui reprend, au rabais, les propositions de la Convention citoyenne, n'est pas à la hauteur de son ambition. L'objectif de réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 n'est pas atteignable avec les mesures annoncées.

D'après l'étude d'impact du projet, entre la moitié et les deux tiers « *du chemin* », seulement, serait « *sécurisé* ». Et encore, cette évaluation est biaisée. Elle additionne au-delà du futur texte de loi, toutes les mesures déjà prises et mises en place par le gouvernement. Si l'on se concentre uniquement sur les articles du projet de loi climat, leurs effets se révèlent, en réalité, minimes. Le compte n'y est pas.

Le député Matthieu Orphelin a voulu le démontrer. L'ingénieur, qui a fait la majeure partie de sa carrière à l'**Ademe, l'Agence de la transition écologique**, a estimé que la loi, dans sa version actuelle, ne permettrait d'éviter que 13 millions de tonnes de CO₂ par an (MtCO₂), contre les 112 MtCO₂/an visées. « *En écartant sciemment les mesures les plus impactantes de la Convention citoyenne, le texte n'a qu'une portée symbolique* », a-t-il regretté

Plusieurs avis sont venus appuyer son propos. Le 26 janvier dernier, **le Conseil national de la transition écologique** s'est inquiété « *de la baisse insuffisante des émissions de gaz à effet de serre induite par cette loi* ». Quant **au Conseil économique social et environnemental**, pas spécialement réputé pour le tranchant de ses prises de position, il a rendu un rapport incisif le 27 janvier dernier où il a souligné « *les abus de langage* » du gouvernement.

« Le monde économique n'a pas besoin d'une régulation publique »

Le 8 février, dans **une lettre ouverte**, publiée notamment sur *Reporterre*, 110 associations

ont pris le relai et mis l'exécutif face à ses nouveaux engagements. Il y a quelques mois, la France, en accord avec ses partenaires européens, a revu à la hausse ses ambitions. Son objectif vise désormais à réduire de 55 % ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030. Mais comment va-t-elle y arriver si elle n'est pas capable de tendre déjà vers une diminution de 40 % à ce même horizon ?

Sous le feu des critiques, le gouvernement a tenté de contre-attaquer. Vu que la loi climat semble largement insuffisante, il a décidé de changer le périmètre des études. Il a souhaité évaluer les effets des mesures prises depuis le début du quinquennat, en 2017, en prenant en compte les autres lois déjà votées.

Pour ce faire, le ministère de la Transition écologique a commandé un rapport au cabinet de conseil Boston Consulting Group (BCG). BCG est une multinationale réputée dans le monde des affaires. 60 % de ses clients sont des entreprises du CAC 40. Parmi elles, on retrouve de grands groupes agroalimentaires comme Carrefour mais aussi le monde publicitaire. Le cabinet de conseil a également travaillé avec des organisations patronales, dont la première d'entre elles, le Medef. En 2019, il classait la firme de pesticides BASF comme « l'une des 50 entreprises les plus innovantes du monde » et à plusieurs reprises, ses consultants ont « affiné la stratégie » des constructeurs de voitures en conseillant notamment PFA, la plateforme qui rassemble la filière automobile en France. BCG est aussi un partenaire historique du secteur aérien. En 2016, il élaborait le nouveau plan d'Air France-KLM. D'ailleurs, le PDG actuel de HOP, une filiale d'Air France spécialisée notamment dans les vols courts, a travaillé pour BCG de 2000 à 2004.

En clair, ses clients habituels sont les mêmes que ceux qui se sont évertués pendant des mois à démonter une à une les propositions de la Convention citoyenne. BCG travaille main dans la main avec les lobbies industriels qui ont mené une guerre de l'ombre contre les citoyens tirés au sort. Le Medef a démolé le délit d'écocide proposé par la Convention. La firme BASF a critiqué son « populisme » et les filières automobile et aérienne se sont mobilisées contre toute forme de régulation contraignante.



Emmanuel Macron devant les conventionnels du climat au palais d'Iéna, siège du Conseil économique, social et environnemental (Cese), à Paris, le 14 décembre 2020.

Depuis des années, BCG participe à cette approche libérale et « *probusiness* ». Pour le cabinet de conseil, le développement durable viendra d'abord de « *la rupture technologique* » et de « *l'innovation* » plus que de la norme. Dans **une étude** récente sur la relance verte, il explique que les entreprises sont déjà à l'avant-garde de la transition écologique. **Dans une autre note**, où il promeut l'avion vert décarboné, il écrit clairement que « *l'industrie doit garder son mot à dire sur son propre avenir, plutôt que de se laisser diriger par une décision réglementaire* ».

« *Ils sont au cœur de la nouvelle stratégie discursive des entreprises et du gouvernement, qui affirme que le monde économique n'a pas besoin d'une régulation publique* », estime Clément Sénéchal, de Greenpeace.

Pourquoi donc le ministère s'est-il alors tourné vers cet acteur ? N'y voit-il aucun paradoxe ? Interrogé par *Reporterre*, un membre du cabinet de la ministre Barbara Pompili se veut rassurant. « *BCG nous apporte des éléments intéressants sur la trajectoire bas carbone française. Son étude ne se substitue pas à d'autres organes, qui feront eux aussi leur évaluation. C'est une approche complémentaire*

, poursuit-il. *On ne paye pas cette étude pour se prévaloir de bons résultats.* »

Il n'empêche que ce rapport est, étonnamment, l'un des plus conciliants avec le gouvernement. **Rendue publique** le 10 février, l'étude conclut que les mesures prises seraient « *globalement à la hauteur de l'objectif de 2030, sous réserve de leur exécution intégrale et volontariste* ». La formule a été reprise par l'exécutif et citée abondamment par plusieurs médias, dont **l'Agence France presse**.

Une lecture plus détaillée montre pourtant que cette conclusion est un peu rapide et pas forcément cohérente avec le reste du rapport. Sur les 115 MtCO₂/an à réduire, seule la baisse de 21 millions de tonnes « *paraît probablement atteinte* », tandis que 57 Mt « *est possiblement atteint* » et 29 Mt « *semble difficilement atteignable* », est-il écrit.

« **En situation de conflit d'intérêts** »

Pour la députée Delphine Batho, « *le gouvernement s'est enorgueilli d'une phrase qui n'est même pas révélatrice de l'étude. C'est une stratégie de communication politique* », dit-elle, avant de dénoncer « *une situation complètement lunaire et inédite : la sollicitation de ce cabinet est choquante. BCG travaille pour moult clients qui n'ont aucun intérêt à la transformation écologique de la France* ».

Avec plusieurs de ses collègues, la députée a interpellé l'exécutif **dans une lettre**. Pour eux, BCG serait « *en situation de conflit d'intérêts* » et n'aurait pas dû être mandaté par le ministère. « *Pourquoi le gouvernement ne mobilise-t-il pas plutôt ses propres services ? c'est pourtant le rôle de l'administration. C'est eux qui ont l'expertise !* » défend la députée, jointe par *Reporterre*.

Plusieurs fonctionnaires syndicalistes ont aussi fait part de leur indignation. Sous Emmanuel Macron, le recours à des cabinets privés s'est largement accru. Récemment, BCG a d'ailleurs conseillé la politique sanitaire française face au Covid-19. **Selon Bastamag**, ses consultants ont accompagné et encouragé la réduction du nombre de

personnels et la soumission de l'hôpital aux contraintes gestionnaires.

Les syndicats de la fonction publique CGT et FSU s'interrogent quant à eux sur le coût de cette étude, dont le montant n'a pas été révélé. « *Alors que nous subissons des politiques d'austérité, des réductions de postes et de moyens, le gouvernement privilégie encore une fois le privé et externalise nos missions* », s'emporte Sébastien Hesse de la CGT.

Une incompréhension générale demeure. Pourquoi le Haut Conseil pour le climat n'a-t-il pas été mandaté ? C'est pourtant son rôle. Créée en 2018, cette instance consultative réunit nombre de climatologues et de scientifiques. Un consensus se dégage autour de son haut degré d'expertise et de sa neutralité.

Contacté par *Reporterre*, son directeur exécutif, Olivier Fontan, dit « *n'avoir reçu aucun appel du gouvernement* ». **Ses rapports critiques** envers les politiques d'Emmanuel Macron aurait-il dissuadé le gouvernement de le solliciter ? L'été dernier, le Haut Conseil pour le climat jugeait « *marginale* » et « *insuffisante* » l'action climatique du gouvernement. Cet automne, il alertait des conséquences environnementales de **la 5 G**.

Face au silence de l'exécutif, le Haut Conseil pour le climat a tout de même décidé de se saisir du projet de loi Climat. « *Nous rendrons un avis d'ici les prochaines semaines* », assure Olivier Fontan. Contrairement à celui du BCG, il n'est pas certain que cet avis soit conciliant.

Reporterre a cherché à contacter BCG, mais ce dernier a refusé tout entretien. « *Nous n'avons pas de commentaires complémentaires à faire* », a-t-il répondu par mail.

Lire aussi : [Les lobbies ont saboté la Convention citoyenne pour le climat](#)

Source : Gaspard d'Allens pour *Reporterre*

Dessin © [Sanaga/Reporterre](#)

Photo : © Thibault Camus/Pool/AFP

- Emplacement : Accueil > Enquêtes >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/Pour-defendre-son-action-climatique-le-gouvernement-s-offre-les-services-d-un-cabinet-de-conseil-international>